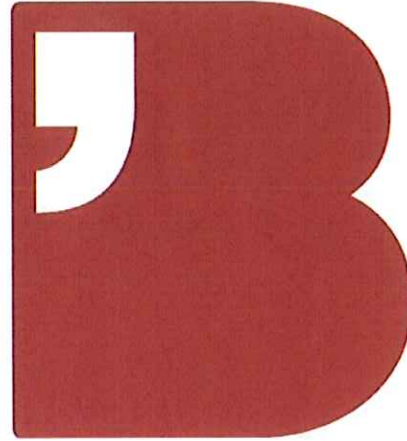


Conférence du jeune barreau



- mardi 25 février 2014
à 12:00 - 14:00

- Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Place Poelaert, 1, 1000 Région de Bruxelles-Capitale

- Par Mes M. Dekeyser et G. Homans, avocats au Barreau de Bruxelles.

Lors de ce recyclage, certains mécanismes de transmission d'un patrimoine mobilier (aspects civils et fiscaux) seront abordés : la donation, l'assurance vie, la fondation privée belge. Nous ferons un point sur l'incidence de la mesure « anti-abus » en matière de donation.

- o Focus sur la donation

- Attrait fiscal des donations
- Mesure « anti-abus » : le point sur les donations-achats
- Modaliser la donation pour garantir au donateur de continuer à gérer et à « bénéficier » des biens donnés (démembrement de propriété, universalité de fait, ...)
- Lien entre donation et succession : « rapport successoral », réserve héréditaire, ...

- o Souscrire une assurance-vie pour éviter les droits de succession ?
Donation et assurance: comparaison et combinaisons

- o Fondation privée belge : une nouvelle perspective ?

PAF:

> Stagiaires: 10 €

> Autres participants: 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation..

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom- MDF BLOEM »

FORMATION PERMANENTE :

La participation au Midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

INSCRIPTIONS :

Inscription préalable obligatoire pour le 21 février au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.